

SMITOM—INFOS



N°1, 2003

Printemps 2003

LE SMITOM : QU'EST CE QUE C'EST?

Le Syndicat Mixte Inter-communal de Traitement des Ordures Ménagères du Santerre a été créé en 2002 pour répondre à la Loi du 13/07/1992 qui fixait 10 ans aux collectivités pour ne déposer dans les décharges que des déchets non valorisables. Conformément au plan départemental d'élimination des ordures ménagères de la Somme, le SMITOM du Santerre a reçu la plupart des compétences traitement de ses structures adhérentes au 1er juillet 2002.

Il occupe aujourd'hui une place primordiale dans le circuit des ordures ménagères de ses 7 collectivités adhérentes regroupées à l'est de la Somme : communauté de communes du Santerre, communauté de communes de Haute Picardie, Sivom de Roye, Ville de Roye, Communauté de communes du pays neslois, Sivom de Ham et la communauté de communes du pays hamois (voir la carte ci-contre)

A l'heure actuelle, chacune d'elles assure la gestion des collectes (ordures résiduelles, encombrants, collectes sélectives, déchets végétaux et fermentescibles).

Le SMITOM intervient après

cette phase de collecte et prend en charge l'élimination et le traitement de ces déchets. Pour cela plusieurs contrats ont été passés avec des prestataires de services pour l'enfouissement des déchets ménagers non valorisables (VIDAM à Lihons et Valnor Onyx à Rollet) ; pour le ramassage des points d'apport volontaire à verre (S.A. Gurdebeke) ; pour le ramassage et le tri des points d'apport volontaire papiers, journaux, magazines (Aubine Onyx à Amiens) ; pour le ramassage et le tri des points d'apport volontaire emballages (S.A. Gurdebeke à St

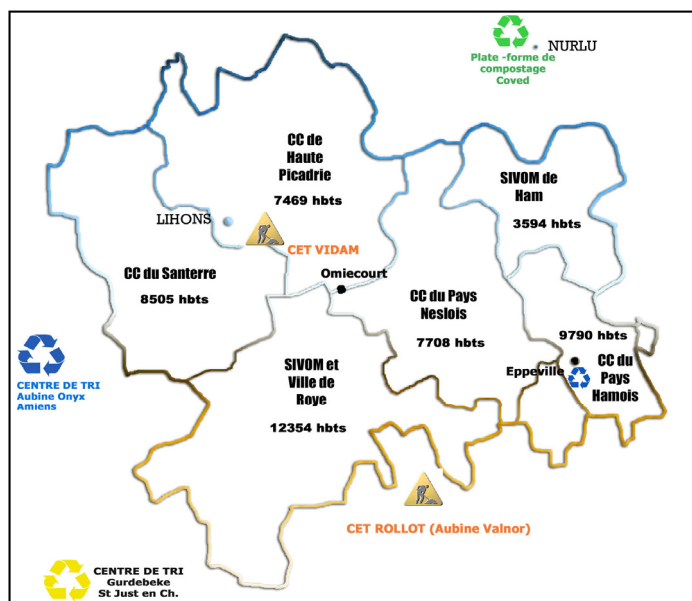
Just en Chaussée) ; pour le tri des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte (Aubine Onyx à Amiens) ; pour le traitement des déchets végétaux et fermentescibles (COVED à Nurlu et S.A. Lanvin à Eppeville).

Ce regroupement de collectivités autour d'un même syndicat de traitement permettra une meilleure maîtrise des coûts grâce à une plus grande importance face au poids des grands prestataires privés. Pour se faire, le SMITOM du Santerre assurera ses missions avec vigilance et responsabilité.



Sommaire :

- Page 1 : Le SMITOM: qu'est ce que c'est.
- Page 2 : Les déchets sous haute surveillance
- Page2 : Le projet centre de tri.



Carte du SMITOM du Santerre

LES DÉCHETS SOUS HAUTE SURVEILLANCE



Caractérisation de la
CCP neslois le
25/02/2003



Avec plus de 300 kg d'ordures résiduelles par an et par habitant, la gestion des déchets ménagers devient préoccupante. Malgré les mises en place successives de collectes sélectives, une part encore importante de déchets valorisables va en centre d'enfouissement.

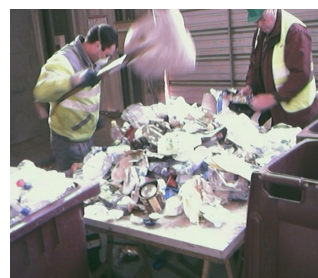
L'une des principales missions du SMITOM du Santerre est le suivi mensuel des tonnages pour chacune des filières de traitement. Ce suivi est encore plus rigoureux lorsqu'on aborde la qualité des collectes sélectives. En effet une erreur de tri coûte beaucoup plus cher si elle est collectée avec le tri sélectif

que si elle était directement mise dans la poubelle classique.

Il faut savoir qu'un pourcentage de refus est toléré par notre prestataire trieur (Aubine Onyx) au-delà duquel le coût du tri augmente considérablement. Il a donc été nécessaire d'instaurer des moyens de contrôle de qualité dès la réception des déchets sur le centre de tri. Cela permet donc en cas d'erreurs répétitives, de cibler la communication vers chaque structure.

Aussi appelés « caractérisations » ces contrôles ont lieu trimestriellement dans les centres

de tri en présence des élus des collectivités concernées. Les collectes visées sont plus précisément celles provenant des points d'apport volontaire, papiers et emballages, ainsi que les déchets issus des collectes sélectives en porte à porte.



LE PROJET CENTRE DE TRI

*Lancement d'une
étude de
programmation :
conclusions prévues
pour la fin 2003...*

Toujours dans une perspective de maîtrise des coûts de traitement face aux hausses constantes, le SMITOM du Santerre étudie aujourd'hui l'intérêt et l'opportunité de construire et d'exploiter son propre centre de tri.

Une étude de programmation va être lancée courant avril-mai 2003. Ces conclusions sont prévues pour la fin de l'année 2003 et devraient permettre au SMITOM de se prononcer sur les suites à donner à ce projet.



SMITOM DU SANTERRE



Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures
Ménagères
Place de l'Hôtel de Ville
BP109
80700 ROYE

Téléphone : 03 22 87 22 31
Télécopie : 03 22 87 22 31
Messagerie : smitom.santerre@wanadoo.fr